

POLYCLINIQUE DE GRANDE SYNTHE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

1 Avenue de la Polyclinique

59760 GRANDE-SYNTHE

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice clos le 31 décembre 2025

POLYCLINIQUE DE GRANDE SYNTHE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

1 Avenue de la Polyclinique

59760 GRANDE-SYNTHE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'Association POLYCLINIQUE DE GRANDE SYNTHE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association POLYCLINIQUE DE GRANDE SYNTHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 exposées dans la note « 5. Incidences du changement de présentation des comptes consécutivement à la 1ère application de l'ANC 2023-03 venant compléter l'ANC 2022-06 » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à WASQUEHAL, le 16 juin 2026
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO NORD AUDIT

Hubert LEPERS

Signé par Hubert Lepers
Le 16 juin 2026

In Extenso
signature électronique

doc_D>IB
lx_YygDeUJEMZ65

Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

Bilan présentation ANC

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 273 380,44	1 201 355,39	72 025,05	112 906,66
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	497 700,24	86 511,86	411 188,38	431 885,05
Constructions	22 480 427,21	8 667 169,50	13 813 257,71	14 633 689,02
Installations techniques, matériel et outillage	4 978 439,03	4 160 392,22	818 046,81	825 782,82
Autres immobilisations corporelles	7 099 778,42	5 866 028,04	1 233 750,38	1 281 723,19
Immob. en cours / Avances et acomptes	1 665 550,19		1 665 550,19	64 378,67
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations	500,00		500,00	500,00
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	113 259,43		113 259,43	113 259,43
Prêts	342 533,00		342 533,00	266 056,00
Autres immobilisations financières	681 614,69		681 614,69	844 394,69
Total Actif immobilisé (II)	39 133 182,65	19 981 457,01	19 151 725,64	18 574 575,53
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	256 046,98		256 046,98	241 099,85
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	4 469 117,55	108 885,20	4 360 232,35	4 357 859,87
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	351 782,48		351 782,48	671 784,74
Charges constatées d'avance	236 698,96		236 698,96	189 577,23
Divers				
Valeurs mobilières de placement	7 614 035,78		7 614 035,78	7 114 036,18
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 317 805,49		5 317 805,49	5 611 520,11
Total Actif circulant (III)	18 245 486,24	108 885,20	18 136 601,04	18 185 877,98
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Prime de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (VI)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	57 378 668,89	20 090 342,21	37 288 326,68	36 760 453,51



Bilan présentation ANC

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise	1 627 805,00	1 627 805,00
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	1 627 805,00	1 627 805,00
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves	93 996,57	93 996,57
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	93 996,57	93 996,57
Réserves pour projet de l'entité		
Report à nouveau	5 744 655,97	3 875 107,71
Excédent ou déficit de l'exercice	1 843 144,04	1 869 548,26
Situation nette (sous-total)	9 309 601,58	7 466 457,54
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	6 523 695,73	6 935 140,70
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total des capitaux propres (I)	15 833 297,31	14 401 598,24
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	169 403,00	296 127,00
Total des fonds reportés et dédiés (II)	169 403,00	296 127,00
Provisions		
Provisions pour risques	541 801,00	596 801,00
Provisions pour charges		
Total des provisions (III)	541 801,00	596 801,00
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	12 198 858,39	12 847 208,59
Emprunts et dettes financières diverses	140 854,96	125 754,88
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 503 294,87	1 382 569,38
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	5 923 512,60	5 809 779,83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		167 191,30
Autres dettes	257 304,55	407 198,29
Produits constatés d'avance	720 000,00	726 225,00
Total des dettes (IV)	20 743 825,37	21 465 927,27
Ecart de conversion / Diff. d'évaluation (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	37 288 326,68	36 760 453,51



Compte de résultat présentation ANC

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Variation relative (montant)
Produits d'exploitation			
Cotisations			
Ventes de biens et de services	1 559 939,65	1 584 653,94	-24 714,29
<i>Ventes de biens</i>	5 707,06	3 947,14	1 759,92
<i>Ventes de prestations services</i>	1 554 232,59	1 580 706,80	-26 474,21
Produits de tiers financeurs	36 876 777,09	35 663 445,63	1 213 331,46
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	36 876 777,09	35 663 445,63	1 213 331,46
<i>Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consom</i>			
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>			
<i>Contributions financières</i>			
Repr. / amort., dépréc. et prov.	212 150,07	388 331,30	-176 181,23
Produits des cessions d'immobilisations			
Utilisation des fonds dédiés	126 724,00	8 850,41	117 873,59
Autres produits	1 133 546,94	1 378 797,92	-245 250,98
Total des produits d'exploitation (I)	39 909 137,75	39 024 079,20	885 058,55
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variations de stock			
Autres achats et charges externes	8 992 301,58	8 650 208,79	342 092,79
Aides financières	1 250,00	1 350,00	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	2 340 843,36	2 310 341,04	30 502,32
Salaires	13 741 363,35	13 603 870,34	137 493,01
Cotisations sociales	11 077 037,18	10 710 565,12	366 472,06
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 614 995,92	1 616 912,73	-1 916,81
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>	1 506 110,72	1 459 762,66	46 348,06
<i>Sur immob. : dotations aux dép.</i>			
<i>Sur actif circulant. : dotations aux amort.</i>	108 885,20	157 150,07	-48 264,87
Dotations aux provisions		44 401,00	-44 401,00
Reports en fonds dédiés		290 703,00	-290 703,00
Valeurs comptables des immo. cédées			
Autres charges	67 387,01	66 662,43	724,58
Total des charges d'exploitation (II)	37 835 178,40	37 295 014,45	540 163,95
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 073 959,35	1 729 064,75	344 894,60
Produits financiers			
De participation	3 184,51	3 166,11	18,40
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif im	24 338,13	23 868,35	469,78
Autres intérêts et produits assimilés	43 348,48	43 000,33	348,15
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			
Produits des cessions d'éléments financiers			
Produits nets / cessions VMP et instruments de tré			
Total des produits financiers (III)	70 871,12	70 034,79	836,33
Charges financières			
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisio			
Intérêts et charges assimilées	300 485,43	357 468,41	-56 982,98
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immo. financières cédées			
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de place			
Total des charges financières (IV)	300 485,43	357 468,41	-56 982,98
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-229 614,31	-287 433,62	57 819,31
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III)	1 844 345,04	1 441 631,13	402 713,91



Compte de résultat présentation ANC

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Variation relative (montant)
Total des produits exceptionnels (V)		430 185,45	-430 185,45
Total des charges exceptionnelles (VI)	1 201,00	2 268,32	-1 067,32
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-1 201,00	427 917,13	-429 118,13
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)	39 980 008,87	39 524 299,44	455 709,43
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	38 136 864,83	37 654 751,18	482 113,65
EXCEDENT OU DEFICIT	1 843 144,04	1 869 548,26	-26 404,22
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATUR			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat	27 300,00	21 384,00	5 916,00
TOTAL	27 300,00	21 384,00	5 916,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONT			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite			
Prestations en nature			
Personnel bénévole	27 300,00	21 384,00	5 916,00
TOTAL	27 300,00	21 384,00	5 916,00



ANNEXE

Règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Au bilan avant répartition dont le total s'élève à 37 288 326,68 Euros.

Au compte de résultat de l'exercice dégageant un excédent de fonctionnement de 1 843 144,04 Euros.

Pour l'exercice d'une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

L'Association Polyclinique de Grande-Synthe a pour but :

- De réaliser des activités hospitalières et médico-sociales de toute nature,
- De fournir les moyens d'exercice aux activités médicales et médico-sociales, dans ses différentes disciplines ainsi que toutes les techniques s'y rapportant

Afin de remplir ces objectifs, ses moyens d'actions sont :

- L'acquisition, la construction et la gestion des biens immobiliers nécessaires ou utiles à son objet,
- L'ouverture et l'exploitation de chambres, salles d'opération, de radiographie, de chirurgie ou d'interventions médicales, paramédicales, ou sociales, ainsi que des salles d'enseignements relatifs aux spécialités pratiquées dans la polyclinique,
- L'acquisition de toutes installations et tous matériels et appareillages nécessaires à l'objet,
- La participation, susceptible de concourir à l'objet ou d'en faciliter l'extension ou le développement dans toute entreprise ou groupement (Groupement d'Intérêt Economique, Groupement d'Intérêt Public, Groupement de Coopération Social et Médico-Social), ou encore dans toute structure d'étude, de recherche, de développement et d'enseignement,

L'USLD (Unité de Soins Longue Durée) est définie comme une structure sanitaire qui relève du code de la santé publique. L'activité de l'USLD est également soumise à autorisation. Pour ces raisons, nous considérons donc que cette activité ne relève pas du secteur médico-social et nous n'avons donc pas appliqué le règlement ANC 2019-04.

1. Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . continuité d'exploitation
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de la première application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et le règlement ANC 2023-03 modifiant divers règlements en vue de les mettre à jour des modifications apportées au PCG dont les impacts sont repris au point 5 de l'annexe.
- . indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

. Amortissements :

Ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

. Stocks :

Ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti pour l'évaluation du stock de la Pharmacie.

Pour les autres stocks, pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.



2. Engagements financiers

2.1. Etat des engagements

2.1.a. Engagements donnés

Représenté par les tableaux ci-après annexés :

- emprunts souscrits pour l'acquisition de terrain, bâtiment, matériels, mobiliers et agencements.

Les emprunts contractés auprès de la BFCC sont tous garantis par la Ville de Grande-Synthe, pour les montants totaux suivants :

. capital d'origine :	10 600 000 euros
. capital restant dû au 31/12/2025 :	6 794 268 euros
. montant de la caution au 31/12/2025 selon la BFCC : (capital et intérêts restants dus)	7 716 418 euros

- Crédit-Bail : Redevances et valeurs résiduelles restant dues au 31/12/2025 : 204 182 euros

- Location : Engagement de loyers restant dûs au 31/12/2025 : 1 204 010 euros

2.1.b. Engagements reçus

- Caution bancaire Crédit Coopératif : 111 535 euros (à échéance de mai 2029)



Tableau des emprunts

ENGAGEMENT D'EMPRUNT AU 31 DECEMBRE 2025

Date	Organismes financiers	Durée Crédit	Nature du financement	Capital d'origine	Taux	Capital restant dû au 31/12/2025	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans au plus				TOTAL	Plus de 5 ans
								2027	2028	2029	2030		
2006	BFCC	15 ans (2)	Agencement Tx Immob.	900 000	3,76% 5,08% puis 3,88% depuis 2017	0,00						0,00	
2009	BFCC	20 ans (2)	Agencement Inv. GCS	3 000 000,00	2017	738 992,02	211 628,31	222 632,93	234 209,77	60 431,01		517 273,71	0,00
2016	Caisse d'Epargne	7 ans	Investissement	500 000,00	0,80%	0,00						0,00	
2019	BFCC	25 ans	Tx Immoab Tranche Ferme Tx Immoab Tranche conditionnelle	2 500 000,00 (1)	1,80%	2 092 882,62	87 301,59	38 886,03	90 499,26	92 141,74	93 814,05	365 341,08	1 640 239,95
2019	BFCC	18,5 ans	USLD Réhab	2 800 000,00 (1)	1,30% 2,30% depuis 2025	2 127 957,85	142 209,76	144 069,54	145 953,63	147 862,38	149 796,09	587 681,64	1 397 166,45
2020	Caisse des Dépôts	25 ans	USLD Réhab	2 650 000,00	(3)	2 293 979,98	84 831,04	88 751,37	91 615,23	94 546,62	97 547,03	372 460,25	1 836 688,69
2020	Caisse des Dépôts	35 ans	USLD Neuf	3 320 000,00	(3)	3 089 828,12	61 369,32	65 147,60	67 468,42	69 845,03	72 278,66	274 739,70	2 753 719,10
2021	BFCC	20 ans	fin travaux	1 500 000,00	0,80%	1 131 250,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	300 000,00	756 250,00
2023	BFCC	15 ans	Batiment JRM	800 000,00	3,80%	714 175,67	43 668,34	45 356,97	47 110,84	48 932,58	50 824,74	192 225,13	478 282,20
						12 178 076,26	706 008,36	729 844,44	751 857,15	988 759,35	339 260,57	2 609 721,51	8 862 346,39

(1) + report de 6 mois en 2020 COVID-19

(1) débloqué partiellement au 31/12/2020 - Différé de remboursement jusqu'en janvier 2021 (hors intérêts)

(2) taux indexé sur le taux du livret A

TOTAL DE 1 AN A 5 ANS..

2 609 721,51

2.2. Autres informations significatives

22-00. Un bilan fiscal arrêté au 31/12/2025, résultant de la sectorisation des activités « lucratives » au sens de la loi fiscale a été établi séparément pour la vingt sixième fois au titre de l'année 2025.

Il résulte de la position de M. BALDEYROU, Inspecteur départemental des impôts, dans son courrier du 28 novembre 2000 à la suite de notre demande d'avis sur la situation fiscale de notre Association du 31/12/1999.

Les présents comptes annuels sont la consolidation des comptes relatifs tant aux activités « lucratives » qu'aux activités non lucratives de notre Etablissement.

22-01. Reprise des résultats sur exercices antérieurs

En application de la décision prise lors de l'A.G.O, le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31/12/2024 a été imputé au compte report à nouveau pour 1 869 548,26 euros.

22-02. Dans le cadre de la mise en œuvre de 25 lits de soins de suite, l'A.R.S. a alloué une dotation annuelle de financement totale de 1 956 016 euros au titre de l'E.P.R.D. 2010.

Une somme de 500 000 euros a été allouée à l'Etablissement par anticipation en 2009 pour permettre une mise en œuvre rapide du projet.

Cette somme a été constatée en produits constatés d'avance au compte 487100.

22-03. Subventions d'investissement non renouvelables

Une subvention d'investissement non renouvelable de 400 000 euros a été allouée en décembre 2014 par l'ARS et a été complétée en 2015 par un montant de 400 000 euros dans le but de financer les travaux de l'Unité de Soins Palliatifs (USP) et de l'imagerie, la Polyclinique ayant la nécessité d'entretenir et de renouveler cet investissement afin de pouvoir maintenir cette nouvelle activité, l'investissement étant indispensable à la réalisation de cette activité.

La Polyclinique a perçu une subvention de 365 000 euros en 2015 de la Ville de Grande Synthe pour la réalisation de différents travaux et aménagements.

La Polyclinique a perçu une subvention de 188 999,79 euros en 2016 pour la réalisation de différents travaux et aménagements de l'Unité Cognitivo-Comportementale (UCC). Elle a perçu le solde de cette subvention en 2017 pour atteindre un total de 200 000 euros.

La Polyclinique a perçu une subvention de 369 000 euros en 2018 pour le financement de l'hôpital numérique.

L'ensemble de ces subventions avaient été maintenues au passif du bilan dans les fonds associatifs jusqu'au 31 décembre 2019. L'application du nouveau règlement ANC 2018-06 à compter du 1^{er} janvier 2020 interdit ce maintien et oblige au reclassement de ces subventions en compte 131 et à l'amortissement de ces subventions.



- 22-04. La Polyclinique a perçu une subvention de 1 000 000 euros en 2016 de l'ARS pour financer le projet d'investissement immobilier d'extension/restructuration de la Polyclinique lié à la création de l'Unité de Soins Longue Durée (USLD).
La Polyclinique a perçu le solde de cette subvention pour 1 900 000 euros en 2017, soit une subvention totale de 2 900 000 euros.
La Polyclinique a également perçu une subvention du département d'un montant de 500 000 euros en 2018 pour le financement de l'USLD.
Ces subventions ont commencé à être amorties sur 2020 avec la mise en service d'une partie des locaux.
La Polyclinique a aussi perçu une première subvention de 1 483 860 euros du FEDER pour les travaux permettant des économies énergétiques. Cette subvention a commencé à être amortie en 2021.
Un complément de 99 298,46 euros a été perçu en 2024 portant le montant global de la subvention à 1 583 158,46 euros.
- 22-05. La Polyclinique a perçu une subvention de 200 000 euros de l'ARS en 2011 pour faire face au SIH à mettre en place dans le cadre du GCS FM.
La Polyclinique a perçu une subvention de 850 000 euros de l'ARS en 2012 pour financer l'agencement du service SSRG.
La Polyclinique a perçu une subvention de 1 000 000 euros de 2012 à 2018 de la Ville de Grande Synthe pour faire face à divers investissements (services techniques, matériel médical et informatique).
La Polyclinique a perçu une subvention de l'ARS d'un montant de 118 016 euros en 2021 dans le cadre du plan d'aide à l'investissement du quotidien.
La Polyclinique a perçu une subvention de l'ARS d'un montant de 61 285 euros en 2021 pour le financement de la sécurisation de l'établissement. Cette subvention a été complétée en 2022 par une subvention de 20 388 euros, soit un total de 81 673 euros.
La Polyclinique a perçu une subvention de l'ARS d'un montant de 130 449 euros en 2022 dans le cadre du programme HOP'EN.
La Polyclinique a perçu une subvention de l'ARS d'un montant de 83 634 euros en 2022 dans le cadre du plan d'aide à l'investissement du quotidien.
La Polyclinique a perçu une subvention de l'ARS d'un montant de 13 859 euros en 2022 dans le cadre du plan de réduction des inégalités.
La Polyclinique a perçu une subvention de l'ARS d'un montant de 825 000 euros en 2023 dans le cadre des travaux de sécurité incendie.
La Polyclinique a perçu une subvention de l'ARS d'un montant de 46 924,66 euros en 2023 dans le cadre du projet BED MANAGER.
La Polyclinique a perçu une subvention de l'ARS d'un montant de 46 274 euros en 2023 dans le cadre du plan d'aide à l'investissement du quotidien.
La Polyclinique a perçu une subvention de l'ARS d'un montant de 1 000 000 euros en 2024 dans le cadre du soutien à l'investissement.
La Polyclinique a perçu une subvention du département du Nord d'un montant de 9 105,83 euros en 2024 dans le cadre de l'achat d'une Activ'Tab pour l'USLD.
La Polyclinique a perçu une subvention de l'ARS d'un montant de 95 000 euros en 2024 dans le cadre de la création de la PASS.
La Polyclinique a perçu une subvention de l'ARS d'un montant de 47 996 euros en 2024 dans le cadre du plan d'aide à l'investissement du quotidien.
La Polyclinique a perçu une subvention de la Fondation des Hôpitaux d'un montant de 23 546 euros en 2024 dans le cadre du projet Saphir, l'éclosion du lien à la Villa Colibri.
La Polyclinique a perçu une subvention de la Fondation des Hôpitaux d'un montant de 14 221 euros en 2024 dans le cadre du projet « une bulle de sommeil au travail ».
La Polyclinique a perçu une subvention de la Fondation des Hôpitaux d'un montant de 5 000 euros en 2024 dans le cadre du projet « Pédales pour s'évader ».
La Polyclinique a perçu une subvention de l'association « Les Chevaliers du XX^e siècle » d'un montant de 10 151,25 euros en 2025 pour l'achat d'un vélo triporteur électrique pour les résidents de la villa Colibri.
La Polyclinique a perçu une subvention de l'ARS d'un montant de 22 055 euros en 2025 dans le cadre du plan d'aide à l'investissement du quotidien.



22-06. Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020.
Par ailleurs, la guerre en Ukraine, qui a commencé en février 2022, et les autres crises géopolitiques, ont engendré une inflation générale notamment sur le coût des matières premières et de l'énergie.

Ces événements n'étant pas encore terminés, l'entité n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel sur les exercices à venir.

A la date d'arrêté par le comité directeur, des états financiers 2025 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

22-07. Valorisation du bénévolat

Les comptes spéciaux 864000 et 875000 ont été utilisés pour la première fois en 2020 afin de comptabiliser la valorisation du bénévolat charges sociales comprises en application du nouveau règlement ANC 2018-06.

Il s'agit notamment des associations qui viennent divertir les patients.

En 2025, le nombre d'heures de bénévolat a été estimé à 1 532 heures valorisées au taux horaire du SMIC de 11,88 euros, soit un montant brut de 18 200 euros. Le taux de charges patronales qui a été retenu est un taux de charges moyen de 50 %, soit un montant de 9 100 euros de charges sociales.

22-08. Cession du terrain à titre gratuit

Une partie du parking de la Polyclinique a été cédé gratuitement à la Ville de Grande Synthe par acte notarié du 17 décembre 2020.

Il s'agit des parcelles de terrain cadastrées AB 725 et AB 726 d'une contenance totale de 10193 m² sur une contenance totale du terrain de 34560 m².

Le terrain global ayant une valeur comptable d'origine de 339 961 euros, une diminution de la valeur comptable du terrain a donc été constatée pour 100 267 euros.

Ce parking appartenant à la Ville de Grande Synthe, représentée par le Maire, M. Arnaud DECLUNDER, est désormais mis gratuitement à disposition des usagers de la Polyclinique et des autres riverains.

22-09. Honoraires d'audit

Les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés en charges s'élèvent à 21 360 euros,

Ils concernent exclusivement la mission de certification des états financiers de l'association.

22-10. Parties liées

La Polyclinique de Grande-Synthe réalise des opérations avec différentes entités liées :

- Le GCSM-PHD

Les charges concernant le GCSM-PHD se sont élevées en 2025 à 379 430,02 euros.

Il s'agit des charges administratives pour 9 858,03 euros et des charges relatives au personnel du CHD pour 369 571,99 euros.

Les produits concernant le GCSM-PHD se sont élevés en 2025 à 1 075 609,85 euros.

Le compte client GCSM-PHD était débiteur de 292 746,74 euros au 31/12/2025.

Le compte fournisseur GCSM-PHD était créancier de 83 163,94 euros au 31/12/2025.

Les charges à payer concernant le GCSM-PHD en compte 468600 s'élevaient à 29 948 euros au 31/12/2025.

Les produits à recevoir concernant le GCSM-PHD en compte 468700 s'élevaient à 16 476,00 euros au 31/12/2025.



3. Compléments d'informations relatives au bilan et au compte de résultat

A. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3A1. Etat des immobilisations

Représenté par le tableau ci-après annexé.

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres BFCC détenus par la Polyclinique qui étaient comptabilisés en titres de participation pour une somme de 113 001,74 euros ont été reclassés en autres titres immobilisés au 31/12/2020 car ils ne correspondent pas aux critères des titres de participation.

Les informations en notre possession concernant les participations et filiales sont reprises dans le tableau des filiales ci-après. Les informations concernant les groupements GIP SANTE NUMERIQUE, le GCMS PASS'AGE, et CGMS COT'AIDANTS ne nous ont pas été communiquées. Les montants des capitaux propres (hors capital) et du dernier résultat sont nuls pour le groupement GCSM PHD en 2025.

Les coordonnées des filiales et participations sont les suivantes :

. GIP SANTE NUMERIQUE DES HAUTS DE FRANCE : 45 Rue André Grillon - 80000 AMIENS - SIRET : 130 023 856 00029

. GCMS PASS'AGE : Parc de l'Etoile Papillons Blancs - Rue Galilée - 59790 GRANDE SYNTHE - SIRET : 810 541 896 00017

. GCSM PHD (PROJET HOSPITALIER DU DUNKERQUOIS) : Communauté Urbaine de Dunkerque - Rue Pertuis de la Marine - 59140 DUNKERQUE - SIRET : 942 245 812 00014

. GCMS COT'AIDANTS : 547, Route du Pont - 59495 LEFFRINCKOUCKE

En 2021, une dotation de restauration des capacités financières prévue par l'article 50 de la LFSS 2021, a été allouée à la Polyclinique pour un montant total de 1 627 805 euros. Cette dotation vient augmenter les fonds propres dès 2021 pour la totalité même si elle sera versée sur 10 ans ramenés à 9 ans par doublement de la première année.

Les versements reçus entre 2021 et 2025 se sont élevés à 976 681 euros.

Les versements suivants interviendront de 2026 à 2029 pour 162 780 euros par an.

Le total de ces versements correspondant aux années 2026 à 2029 a été comptabilisé en créances immobilisées pour 651 124 euros conformément à la préconisation de l'ARS au 31/12/2025.

3A2. Etat des amortissements (Représenté par le tableau ci-après annexé)

3A21. Immobilisations incorporelles

Elles correspondent aux acquisitions de logiciels informatiques. La durée d'amortissement, selon le mode linéaire, est de 3 à 5 ans.

3A22. Immobilisations corporelles

Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- . Bâtiments sur une durée de 10 à 40 ans linéaire,
- . Matériel et outillage sur une durée de 3 à 15 ans linéaire,
- . Agencements, installations sur une durée de 3 à 15 ans linéaire,
- . Matériel de transport sur une durée de 4 à 5 ans linéaire,
- . Matériel, mob de bureau sur une durée de 3 à 15 ans linéaire,



2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2026

Comptable (Bilan) - Article 11-5
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise

ASSOCIATION POLYCLINIQUE DE GRANDE SYNTHÉ CONSOLIDÉ

Néant

(Ne pas inscrire le montant des soldes)

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Comptabilisées à une réévaluation par poste au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		DB		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	1 297 288	KE		KF	15 603		
CORPORELLES	Terrains					KG	494 840	KI		KL	2 859		
	Constructions	Sur sol propre	Donc Composants	L9		KJ	12 894 582	KK		KL	9 984		
		Sur sol d'autrui	Donc Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Donc Composants	M2		KP	9 521 779	KQ		KR	60 865		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Donc Composants	M3	KS	6 241 857	KT		KU	240 172		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	5 279 729	KW		KX	125 014		
		Matériel de transport *				KY	37 450	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LI	1 646 631	LC		LD	113 892		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LJ	64 378	LI		LJ	1 607 513		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	36 181 249	LO		LP	2 160 302		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					RG		RI		RT			
	Autres participations					RU	500	RV		RW			
	Autres titres immobilisés					IP	113 259	IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	1 110 450	IU		IV	76 477		
	TOTAL IV					IQ	1 224 210	IR		IS	76 477		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						QG	38 702 747	QH		QJ	2 252 382		

CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par versement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		DO	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		IV	39 511	EW	IX		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA	6 783	MB	MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	MF		
		Inst. gales, agencement et aménagements des constructions *				IS		MG		MH	MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	1 503 590	MK	ML		
		Inst. gales, agencement, aménagements divers				IU		MM	93 399	MN	MO		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	9 541	MT	MU		
	Immobilisations corporelles en cours	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	MX		
						MY	6 342	MZ		NA	NB		
						NC		ND		NE	NF		
	TOTAL III					IV	6 342	NG	1 613 314	NH	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		MT	OW		
	Autres participations					IO		OX		OV	OZ		
	Autres titres immobilisés					II		ZO		YC	YD		
	Prêts et autres immobilisations financières					IJ		ZE	162 780	ZF	YG		
	TOTAL IV					IJ		NJ	162 780	NK	NI		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						II	6 342	OK	1 815 605	OL	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2026

Fonctionnement et liquidation (article 11.8
du décret relatif aux impôts)

Designation de l'entreprise ASSOCIATION POLYCLINIQUE DE GRANDE SYNTHE CONSOLIDE					Néant ☐		
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations - dotations de l'exercice	Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN		
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE 1 184 381	PF 56 485	PG 39 511	PH 1 201 355		
TOTAL I		RK 1 184 381	RM 56 485	RN 39 511	RO 1 201 355		
Terrains		PI 62 955	PJ 23 556	PK	PL 86 511		
Constructions	Sur sol propre	PM 5 068 712	PN 370 655	PO 6 783	PQ 5 432 584		
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU		
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV 2 713 959	PW 520 625	PX	PY 3 234 584		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 5 416 074	QA 247 908	QB 1 503 590	QC 4 160 392		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD 4 223 601	QE 219 181	QF 93 399	QG 4 349 384		
	Matériel de transport	QH 37 450	QI	QJ	QK 37 450		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 1 421 036	QM 67 698	QN 9 541	QO 1 479 192		
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT		
TOTAL II		QU 18 943 790	QV 1 449 625	QW 1 613 314	QX 19 780 101		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ON 20 128 172	OP 1 506 110	OQ 1 652 825	OR 19 981 457		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	MY	NI	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RL	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RN	RY	RZ	SO	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques, mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Matériel de transport	U9	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	XL			XM			NO
TOTAL III	XL			XM			NO
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations				SP	SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Cegid Group

SAS POLARIS CONSEIL LITTORAL
CABINET DUBAIL & C.23 avenue DU GÉNÉRAL DE GAULLE
59190 CAPPELLE-LA-GRANDE

Tél. 03 28 60 18 17

Tableau des filiales

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
GIP SANTE NUMERIQUE DES HAUTS DE FR 80000 AMIENS	577,00		10,00	
GCMS COTAIDANTS 59495 LEFFRINCKOUCKE	1 000,00		10,00	
GCMS PASS'AGE 59760 GRANDE SYNTHE	1 000,00		10,00	
GCSM-PHD 59140 DUNKERQUE	1 000,00		50,00	



Note bilan actif

3A3. Etat des créances

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
Actif immobilisé	1 024 147,69	162 780,50	861 367,19
Actif circulant et charges d'avance	17 989 440,26	17 989 440,26	
TOTAL	19 013 587,95	18 152 220,76	861 367,19

3A4. Etat des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

NATURE	MONTANTS
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	47 952,56
Autres créances	137 367,43
Disponibilités	16 800,86
TOTAL	202 120,87

3A5. Etat des charges constatées d'avance

NATURE	MONTANTS
Charges d'exploitation	236 698,96
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	236 698,96



Note bilan passif

B. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3B1. Etat des provisions

Représenté par le tableau ci-après annexé.

3B2. Etat des dettes

NATURE	MONTANT BRUT	A 1 an au +	A +1 an - 5 ans	A + 5 ans
Etablis. crédit	12 198 858,39	726 790,49	2 609 721,51	8 862 346,39
Dettes financ. div.	140 854,96	140 854,96		
Acompte T2A + CPAM				
Fournisseurs	1 503 294,87	1 503 294,87		
Dettes fisc. et soc.	5 923 512,60	5 923 512,60		
Dettes/immobilis.				
Autres dettes	257 304,55	257 304,55		
TOTAL	20 023 825,37	8 551 757,47	2 609 721,51	8 862 346,39

3B3. Etat des charges à payer incluses dans les postes du bilan

NATURE	MONTANT
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 782,13
Emprunts et dettes financiers divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 920,38
Dettes fiscales et sociales	2 941 507,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	115 821,78
TOTAL	3 198 031,29

3B4. Etat des produits constatés d'avance

NATURE	MONTANTS
Produits d'exploitation	720 000,00
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	720 000,00

3B5. Indemnités

3B51- de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnées au bilan.

L'Association est engagée à payer des indemnités de départ à la retraite selon les stipulations de la convention collective. L'application de cette convention à l'ensemble du personnel présent dans l'entreprise au 31 décembre 2025, au prorata des droits à acquérir dans les 5 années à venir par celui-ci, et dans le cadre d'un départ volontaire à la retraite, conduit à une estimation de ces indemnités à 1 119 435 Euros.

2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2026

Formulaires obligatoires (article 19.3
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION POLYCLINIQUE DE GRANDE SYNTHE CONSOLIDE					Néant ☐	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	JT	TA	TB	TC		
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	JU	TD	TE	TF		
Provisions pour hausse des prix (I) *	JV	TG	TH	TI		
Amortissements dérogatoires	JX	TM	TN	TO		
Dont majorations exceptionnelles de 10 %	03	04	05	06		
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies B du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
Autres provisions réglementées (I)	JY	TP	TQ	TR		
TOTAL I	JZ	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	4A 596 801	4B	4C 55 000	4D 541 801		
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
Provisions pour pertes de change	4T	4Q	4V	4W		
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	6O	6P	6Q	6R		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z 596 801	TV	TW 55 000	TX 541 801		
Provisions pour dépréciation						
sur immobilisations						
- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
- corporelles	6E	6F	6G	6H		
- titres mis en équivalence	02	03	04	05		
- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
- autres immobilisations financières (I) *	06	07	08	09		
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
Sur comptes clients	6T 157 150	6U 108 885	6V 157 150	6W 108 885		
Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B 157 150	7Y 108 885	7Z 157 150	7A 108 885		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 753 951	7B 108 885	7C 212 150	7D 650 686		
Dont dotations et reprises						
- d'exploitation		7E 108 885	7F 212 150			
- financières		7G				
- exceptionnelles		7H				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					7J	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

3. Compléments d'informations relatives au bilan et au compte de résultat

B. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3B6. Fonds propres

La rubrique « Fonds propres » correspond au cumul des résultats comptables constatés depuis l'origine de l'association et acquis définitivement à celle-ci.

En 2021, une dotation de restauration des capacités financières prévue par l'article 50 de la LFSS 2021, a été allouée à la Polyclinique pour un montant total de 1 627 805 euros. Cette dotation vient augmenter les fonds associatifs dès 2021 pour la totalité même si elle sera versée sur 10 ans ramenés à 9 ans par doublement de la première année.

Au 31/12/2025, les fonds propres s'élèvent à 15 833 297,31 €.

Un tableau reprenant le détail de cette somme est annexé ci après.

3B7. Fonds dédiés

Le compte 19 « Fonds dédiés », représentatif de la quote-part non consommée des ressources affectées, s'inscrit au passif, avant la rubrique des provisions pour risques et charges, sur deux lignes distinctes, la première concernant les subventions de fonctionnement, la seconde regroupant les fonds dédiés sur autres ressources.

Au 31/12/2025, des fonds dédiés ont été comptabilisés pour un montant de 169 403,00 €.

Un tableau reprenant le détail de cette somme est annexé ci après.



Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 627 805,00				1 627 805,00
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	93 996,57				93 996,57
Report à Nouveau	3 875 107,71	1 869 548,26			5 744 655,97
Excédent ou déficit de l'exercice	1 869 548,26	-1 869 548,26	1 843 144,04		1 843 144,04
Situation nette	7 466 457,54		1 843 144,04		9 309 601,58
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	6 935 140,70			411 444,97	6 523 695,73
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	14 401 598,24		1 843 144,04	411 444,97	15 833 297,31



Tableau de suivi des fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés					
Nature du projet	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 195)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 789)	Dont amortissement	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 195)
	A	B		C	D = A - B + C
EMH	5 424,00	5 424,00	0,00	0,00	0,00
Lieu sans tabac	290 703,00	121 300,00	0,00	0,00	169 403,00
Total	296 127,00	126 724,00	0,00	0,00	169 403,00

4. Autres informations

41. Ventilation du chiffre d'affaires

Représenté par le tableau ci-après annexé.

42. Détail des produits et charges exceptionnels

Représenté par le tableau ci-après annexé.

43. Effectif moyen

Représenté par le tableau ci-après annexé.



Produits par activité et selon leur mode de financement

PRODUITS FINANCES PAR L'ASSURANCE MALADIE	20 853 581,79
Hospitalisation	19 391 332,22
Externes	8 285 939,53
Unité de soins longue durée	3 206 320,04
PRODUITS NON FINANCES PAR L'ASSURANCE MALADIE	6 834 483,95
Hospitalisation	1 078 276,74
Externes	750 705,83
Unité de soins longue durée	2 915 985,09
Activités accessoires liées à l'hospitalisation (Chambres particulières, Télévision, Téléphone, Accompagnants)	1 109 516,29
AUTRES PRODUITS	4 291 933,13
Quote part excédent GCS Année 2013	0,00
Retrocession GCS/CHD	1 075 609,65
Dotation MIGAC	27 708,67
Dotation aide à la contractualisation	985 284,50
FIR	786 786,00
Prestations scanner	0,00
Dotation FIFACQ MCO	116 831,00
Dotation FIFACQ SSR	0,00
Remboursement CNASEA	0,00
Subventions diverses (P.D.I., STED, CAF...)	17 097,17
Rapex personnel soif	62 085,02
Lits au personnel	0,00
Retrocession Médicaments	5 707,08
Remboursement Prévoyance et contrats aidés	0,00
Transfert de charges d'exploitation	0,00
Commissions reçues DDA	11 389,08
Location point vision	71 587,09
Location Dr JEU	813,00
Location AMAVI	0,00
Location Biopath	133 294,45
Ventes badges et clé	350,00
Prestation chambre mortuaire	13 033,33
Produits studio accompagnants	186,36
Mise à disposition de personnel	65 183,04
Commissions Studio Photo	8 704,03
Rétroc. CHD/Brancardiers	0,00
Produits financiers	70 871,12
Déchets	0,00
Utilisation des fonds dédiés	126 724,00
Reprise subvention pour investissement	443 651,22
Reprise sur provisions	212 150,87
Divers	57 937,09
produits divers	57 937,09
produits de cession d'éléments d'actif	0,00
TOTAL	39 950 008,87



Détail des produits et charges exceptionnels

A. Sur opérations de gestion

671200 - Pénalités et Amendes	
671300 - Dons	
671500 - Subventions accordées	
671800 - Autres charges exceptionnelles	
Divers Fournisseurs/Clients	
Biopath Droits acquis du personnel	
672000 - Charges sur exercices antérieurs	
672100 - Rappels URSSAF/POLE EMPLOI	
672400 - Titres annulés s/ ex antérieurs	
678800 - Indemnité forfaitaire protocole pour travaux	
678810 - Dom. Pénalités contentieux Prud'Hommals	1 201,00
687100 - Dot. Amortissements exceptionnels	
687500 - Dot. Prov. Déficit GCS	
687510 - Dot. Prov. Risques Exceptionnels	
771400 - Rentrées s/ créances amorties	
771800 - Autres produits exceptionnels	
Remboursement ACE sinistres	
Créances 416900	
Régul comptes rémunérations	
Liquidation GCS FM	
Carpa HIRSCH	
Divers	
772000 - Produits s/exercices antérieurs	
772010 - Art 714-3-49-III	
772310 - Titres émis s/ ex antérieurs	
777000 - Quote part subvention investissement	
787500 - Rep. Prov. Déficit GCS	
787570 - Rep. Prov. Risques et Charges	
	1 201,00

B. Sur opérations en capital

675200 - VNC éléments d'actif immob. cédés	
775200 - Prix cession éléments act. immob. cédés	

C. Total

1 201,00



Effectif moyen

(En nombre de poste)*

	NOMBRE
CADRES	35,44
PROF INTERMEDIAIRES	172,97
EMPLOYÉS	181,54
OUVRIERS QUALIFIES	3,00
OUVRIERS NON QUALIFIES	0,00
TOTAL	<u>392,95</u>

* CDI seuls

Le nombre de personnes correspondant est de 442.

5. Incidences du changement de présentation des comptes consécutivement à la 1ère application de l'ANC 2023-03 venant compléter l'ANC 2022-06

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation : le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03 (venant compléter l'ANC 2022-06).

Sont repris ci-dessous les impacts de présentation sur les états financiers des changements consécutifs à la 1^{ère} application de l'ANC 2023-03 à compter des comptes annuels clos le 31 décembre 2025.

Au niveau du compte de résultat :

Suite à la limitation restrictive de l'utilisation de la rubrique « exceptionnel » aux seuls « flux inhabituels » et aux « événements majeurs », L'ANC 2023-03 prévoit le reclassement d'opérations antérieurement « exceptionnelles » en « exploitation » ; notons notamment le reclassement de 443 651 € de quote-parts de subventions virées au résultat repris au « résultat d'exploitation » en produits « Subventions » (en « exceptionnel » sans l'application de l'ANC 2023-03).

Si l'ANC 2023-03 avait été appliqué à la clôture 2024, le « résultat exceptionnel » aurait été minoré de 430 185 € pour être porté à -2 268 € et le « résultat d'exploitation » majoré de 430 185 € pour être porté à 2 159 250 €.

Suite à la suppression de la notion de « transferts de charges », les montants qui étaient inscrits précédemment dans ces rubriques font l'objet d'un reclassement dans les comptes de charges par nature correspondants ; notons notamment qu'il n'y a pas eu d'ex-transferts de charges de personnel en 2025.

Si l'ANC2023-03 avait été appliqué à la clôture 2024, le reclassement des « transferts de charges » 2024 aurait été sans incidence sur le « résultat d'exploitation » 2024 (reclassements d'exploitation à exploitation).

Au niveau du bilan :

Les charges constatées d'avance s'élevaient à 189 577 € au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 236 699 € et sont présentées dans la rubrique « Créances ».

Les produits constatés d'avance s'élevaient à 726 225 € au titre de 2024 et étaient présentés sur une ligne séparée du passif. Les produits constatés d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 720 000 € et sont présentés dans la rubrique « Dettes ».

